

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2019

Etaient présents : MM. AYCAGUER, BOYE, PASIAN, SOBIERAJEWICZ, BRUSTON, GUY, MERCI, MAINARDIS, HOMEHR, SACAREAU, MONDON, MICLO, DE OLIVEIRA, CHAUDRON.

Absents ayant donné procuration : M. MONTES à M. GUY, Mme MARAIS à Mme SOBIERAJEWICZ, Mme LANGER à M. CHAUDRON.

Absents excusés : MM. HERNANDEZ, PRETOTTO, BRETOS, GIRARD.

Absentes : Mmes LAFARGE et RICHARDSONS.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

Mme Fatiha SOBIERAJEWICZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2019, aucune remarque n'a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

1- Marché de travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire et du Centre de Loisirs - Phase 2 - Lot n°1 Plâtrerie- Isolation : Choix de l'entreprise :

M. BRUSTON rappelle que le lot n° 1 avait déjà été attribué, mais le Greffe du Tribunal de Commerce a déclaré l'entreprise choisie, en cessation de paiement.

Ce lot a donc pu être remis en concurrence, selon la passation d'un marché à procédure adaptée. La publication a été lancée le 28 décembre 2018 sur la plateforme e-marchés publics.com et sur la Dépêche du Midi.

La date limite de remise des offres était fixée au 25 janvier 2019 avant 12 H.

Les critères de choix des offres sont: Prix: 50 % - Valeur technique au vu des documents explicatifs: 30 % - Délais: 20 %

Le 25 janvier 2019 à 15 H 30, a eu lieu la séance d'ouverture des plis Il a été constaté le dépôt de 3 offres électroniques:

ENTREPRISES	MONTANT HT
A	27 226 €
MABILAT	27 275 €
B	32 461 €

Les 3 entreprises ont été conviées à la séance de négociation qui s'est tenue le 5 février 2019, et au cours de laquelle des ajustements ont été demandés, identiquement aux trois entreprises.

La commission communale a procédé avec la Maîtrise d'Œuvre au choix de l'entreprise qui est proposé au Conseil Municipal pour validation :

Entreprises	Montant offre après négociation HT	Prix (50 %) / 50	Valeur technique (30 %) / 30	Délais (20 %) / 20	Note globale	Classement
A	31 834 €	43.3	20	10	73.3	2
MABILAT	27 568 €	50	19	10	79	1
B	38 000 €	36.3	24	12	72.3	3

La commission propose de retenir l'entreprise MABILAT au prix de 27 568 € HT.

M. BRUSTON précise que les travaux devraient débuter le 25 février 2019, dès le début des prochaines vacances scolaires au groupe scolaire. Toutefois, il précise que les travaux afférents au centre de loisirs se dérouleront après les vacances scolaires.

M. MICLO demande pour quel montant la société mise en liquidation judiciaire avait été retenue. Le montant retenu s'élevait à 42 414 € HT.

M. MAINARDIS demande à ce que la MJC soit informée des travaux concernant le centre de loisirs. M. BRUSTON répond que ces travaux seront réalisés en dehors des vacances scolaires.

M. BRUSTON qu'il faudra organiser une réunion avant les vacances d'hiver pour les travaux au groupe scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise MABILAT pour un montant HT de 27 568 €.

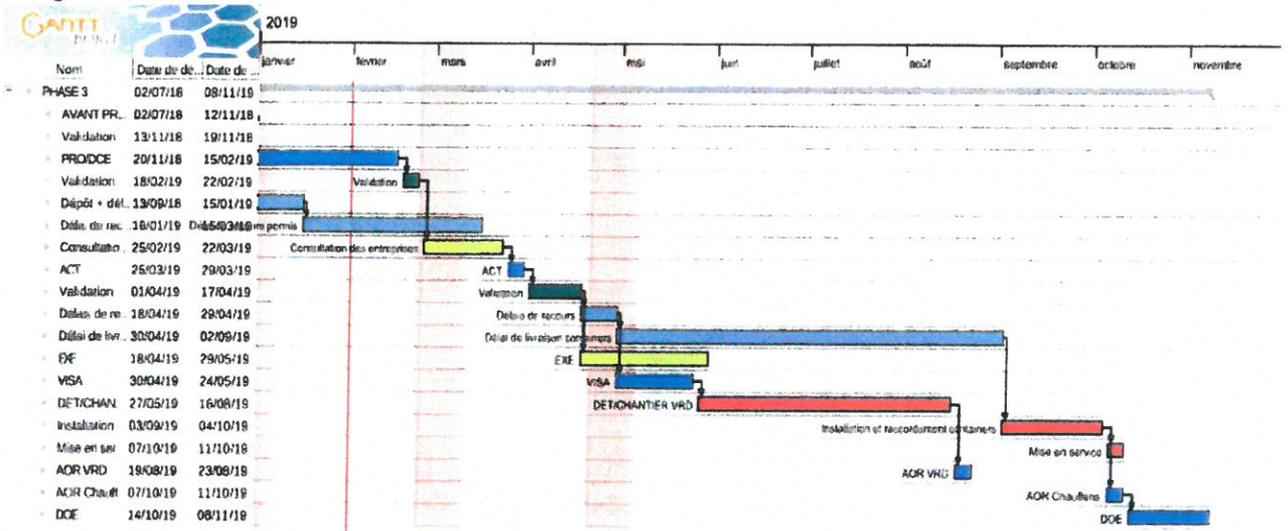
2- Chaufferie bois : Lancement du marché :

M. BRUSTON informe le Conseil que le dossier de consultation des entreprises pour lancer le marché sera prêt pour la fin du mois, pour un début de travaux au mois d'avril 2019, avec une mise en service début octobre 2019.

Ceci permettrait de disposer d'un mois de fonctionnement pour mises au point, avant la mise en circuit avec le restaurant scolaire dont l'ouverture est programmée pour la rentrée des vacances de Toussaint 2019.

M. BRUSTON présente le planning des travaux :

Diagramme de Gantt



Le plan de financement se présente comme suit :

Commune de LHERM : Chauffage bois									
Calendrier des travaux et financement									
Numéro	Désignation	Devis HT	Devis TTC	Bâtiments	Année d'investissement	FBIL HT	FEDER 30%HT	Région HT	Investissement Commune HT
3.3	GTC Groupe scolaire (Dossier déjà traité)					Accordé	Accordé		
	Gestion technique centralisée	17 632	21 039	Groupe scolaire	2019				
	Sous-Total GTC	17 632	21 039			7 098	5 280		5 178
	<i>Note : Estimer AVP Maîtrise d'Œuvre GTC Groupe scolaire</i>	17 900	21 480						
4.2	CHAUFFERE BOIS (Dossier déjà traité)					Accordé		Accordé	
	Chaudière bois pour bois déchiquetés	163 630	196 356	Les 3 bâtiments	2019				
	Alimentation électrique chaudière bois	629	763	Les 3 bâtiments	2019				
	Création zone de déchargement bois déchiqueté et dév. support containers	14 517	17 420	Les 3 bâtiments	2019				
	Travaux imprévus 5%	8 939	10 720						
	Sous-Total Chauffage bois	187 713	225 256			92 056		53 633	42 024
	<i>Note : Estimer AVP Maîtrise d'Œuvre Chauffage bois</i>	203 842	244 810						
	ETUDES et CONTROLES					Accordé	Accordé		
	Maîtrise d'Œuvre ECOZIMUT (chaufferie bois)	6 000	9 611	Les 3 bâtiments	2018-19	1 458			
	Architecte (pour Permis de Construire)	991	1 189	Les 3 bâtiments	2018				
	SPS phase 3 QUALICO?BULT	1 014	1 217	Les 3 bâtiments	2018				
	Bureau de Contrôle ALPES-CONTROLE	3 600	4 320	Les 3 bâtiments	2018-19				
	Sous-Total ETUDES	13 614	16 337			1 458	4 084		8 071
	COMPLEMENTES							Demandé	
	RESEAU DE CHALEUR								
	Estimation Maîtrise d'Œuvre	99 000	119 800	Les 3 bâtiments	2019				
	SOUS-STATIONS COMPLEMENTAIRES								
	Estimation Maîtrise d'Œuvre	12 000	14 400	Restaurant scolaire et Salle Polyvalente	2019				
	Estimation Maîtrise d'Œuvre	5 000	6 000	Restaurant scolaire et Salle Polyvalente	2019				
	Estimation Maîtrise d'Œuvre VRD	13 200	15 840	Les 3 bâtiments	2019				
	ETUDE DE SOL pour fondations								
	Devis Société FONDASOL	3 510	4 212	Les 3 bâtiments	2019				
	Imprévus 5%	6 638	7 993						
	Sous-Total Compléments	139 346	167 216					97 542	41 804
	PLUS-VALUE VERSION ETENDUE							Demandé	
	Fondations et longrines complémentaires	3 648	4 378	Version étendue	2019				
	Zone de déchargement complémentaire	6 734	8 081	Version étendue	2019				
	Surdimensionnement réseau pour ENPAD	8 075	9 690	Version étendue	2019				
	Imprévus 5%	623	1 107						
	Sous-Total Plus-value	19 381	23 257						
	TOTAL FINANCEMENT DEMANDE	158 726	190 472					111 108	47 616
	TOTAL FINANCEMENT OPERATION	377 886	483 103			100 613	9 344	194 741	103 688
	Pourcentage total financement Région							43,63%	

	Référence		Etude de faisabilité		Projet	
	Référence	Référence hors gymnase	Base	étendu	base	étendu
MWh utile livrés en sous-stations	361	281	361	978	281	978
Investissement						
Total			406 000	650 000	369 400	625 395
Reste à payer après subventions			120 600	325 000	111 000	312 698
Coût total du prêt			33 900	91 250	13 200	87 715
Coût annuel HT sur 25 ans			6 180	16 650	4 968	16 017
Coût annuel TTC sur 25 ans	3438	2544	7 416	17 566	5 962	16 897
Combustible bois						
Coût HT/tonne					107	107
Contenu énergétique MWh/t (H=30%)					3,5	3,5
Coût HT/MWh			28	28	30,6	30,6
Consommation combustible en MWh			432	1 135	336	1 135
Coût annuel HT			12 100	31 770	10 284	34 699
Coût annuel TTC	0	0	13 310	33 517	11 312	36 607
Energie autre						
Electricité			1 230	2 910	957	2 910
Gaz			1 920	6 080	1 495	6 080
Total HT			3 150	8 990	2 452	8 990
Total TTC	29911	23238	3 780	9 484	2 942	9 484
Gros entretien et renouvellement						
Coût annuel HT			12 000	21 000	6 000	21 000
Coût annuel TTC	3524	2633	14 400	22 155	7 200	22 155
TOTAL						
Coût annuel total HT			33 430	78 410	23 703	80 705
Coût annuel total TTC	36873	28415	38 906	82 723	27 416	85 144
Coût/ MWh livrés en sous-station	102,1	101,1	107,8	84,6	97,6	87,1
Différences référence / Base			5,5%		-3,5%	

Nota 1 : coût total du prêt calculé pour un prêt relai de 250 000 euros sur 2 ans à 3,5% (le temps que le montant des subventions soit versé)

Nota 2 : le coût de référence est calculé sur la base du coût actuel du gaz

Les travaux mis au marché sont principalement les suivants :

- Installation d'une chaudière pour bois déchiquetés
- Alimentation électrique de la chaudière bois
- Création d'une zone de déchargement du bois déchiquetés et d'une dalle support containers
- Sous-stations complémentaire pour le restaurant scolaire et la salle polyvalente avec extension de la Gestion Technique Centralisée
- Travaux de VRD

M. BRUSTON précise être dans l'attente d'une réponse de la Région quant à la demande de subvention complémentaire.

Mme SOBIERAJEWICZ demande confirmation de la réalisation de la solution de base présentée, qui ne tient pas compte de la liaison du réseau avec la maison de retraite et le collège.

M. BRUSTON répond qu'effectivement cette présentation ne concerne que la partie communale, mise au marché, desservant le groupe scolaire, le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

Mme SOBIERAJEWICZ interroge M. BRUSTON sur une future intégration de l'EHPAD et du collège.

M. BRUSTON répond que concernant l'EHPAD, du fait de la procédure en cours de changement de propriétaire, la réponse est réservée. Le SDEHG n'a pas reçu de réponse de l'EHPAD, et M. BRUSTON dit ne pas savoir si l'intégration se réalisera.

M. GUY s'adresse à M. BRUSTON concernant les propos tenus lors d'une réunion sur l'éventuel désengagement du SDEHG sur ce projet.

M. BRUSTON répond avoir reçu un courrier du SDEHG, à la suite duquel, la commission communale s'est réunie pour en discuter, sachant que le SDEHG ne souhaite pas poursuivre l'association du Département à ce projet.

Une rencontre avec le Président du SDEHG est souhaitable pour faire le point par rapport à leur position à propos de cette opération.

M. GUY demande ce que le courrier évoque. M. BRUSTON répond que le SDEHG présente une autre solution que celle proposée par la Commune. Leur solution est de confier ce projet à une entreprise privée. M. BRUSTON considère cette position gênante.

M. MICLO intervient en précisant que le SDEHG ne souhaite plus prendre la gestion de ce projet.

M. BRUSTON précise que si cette extension se réalise, le SDEHG détiendra le rôle de maître d'ouvrage. Une mise en régie serait organisée avec une entreprise revendant la chaleur produite.

M. MICLO reprend en signifiant le désengagement du rôle d'exploitant. Ce qui est remis en cause n'est pas tellement la rentabilité de l'opération, mais plutôt le manque de moyens du SDEHG pour mener ce projet.

M. BRUSTON reprend en signalant la remise en cause de ce projet par le SDEHG en formulant des éléments dont la Mairie n'a pas de précisions pour appréhender, alors que la Commune détient toutes les études et devis détaillés.

Un permis de construire a été déposé, une étude de sol a été réalisée, l'avant-projet détaillé a été réalisé, et aujourd'hui le projet est au stade de la constitution du dossier pour lancer le marché.

Le SDEHG a communiqué des tableaux de montants pour lesquels la Commune ne dispose pas d'éléments d'appréciation.

M. BRUSTON précise que l'étude conduite par la Commune pour la réalisation de la solution de base proposée dégage une économie de 3.5 % sur la base d'un prix du gaz constant.

Mme SOBIERAJEWICZ demande la raison pour laquelle le SDEHG propose une autre solution. M. BRUSTON répond que le SDEHG considère que leur solution est plus économe et que la solution Communale présentée n'est pas viable.

M. MICLO précise que le SDEHG pense que la solution conjointe avec la Commune envisagée est plus onéreuse que si l'opération est confiée à une entreprise privée.

Mme SOBIERAJEWICZ interprète la décision du SDEHG comme étant plus rentable si c'est le SDEHG qui la mène à la place de la Commune.

M. BRUSTON confirme que le SDEHG préconise que leur solution est plus rentable avec une revente de la chaleur par une entreprise privée qui installera elle-même la chaufferie.

M. MICLO précise que la solution qu'apporte le SDEHG n'est pas basée sur la technique, mais sur la gestion.

M. BRUSTON dit ne pas être en accord avec le SDEHG sur l'analyse de ce projet.

Le SDEHG n'intervient pas financièrement dans le projet communal, mais souhaite imposer sa solution pour une éventuelle extension du réseau avec la maison de retraite, le gymnase, le collège.

M. PASIAN intervient en précisant que le « E » de SDEHG ne signifie plus électricité, mais énergie. Le SDEHG considère que Lherm ne les intéresse plus trop, car il faut voir ce qu'il réalise sur le projet similaire mené à Saint-Gaudens.

M. BRUSTON précise que lors d'une réunion, le SDEHG a dénoncé la technologie qui était prévue dans le projet avec le système de vis verticale, en précisant que ce système ne fonctionnait pas correctement. Or, M. BRUSTON dit avoir interrogé plusieurs entreprises fonctionnant avec ce système, l'association des communes forestières qui ont confirmé que cette solution fonctionnait correctement, moyennant un certain nombre de conditions concernant le type de bois déchiquetés. Ensuite, le SDEHG a relevé que le bois déchiqueté était plus onéreux que leur solution. En fait, renseignements pris, M. BRUSTON confirme que la différence de prix est sur le transport.

Le troisième argument du SDEHG était qu'avec cette solution, l'investissement serait plus élevé que d'entreprendre la première phase avec extension.

M. BRUSTON dit avoir refait l'étude et se rend compte que cela ne revient pas plus cher.
M. BRUSTON se rend compte qu'en fait, le SDEHG souhaite maîtriser totalement le projet.
M. PASIAN intervient en précisant que le SDEHG gère très bien tous les projets menés autour de l'électricité, mais le personnel est incompetent dans le domaine de réseau de chaleur. Le SDEHG bâtit ses compétences dans ce domaine autour des deux projets existants, Lherm et St-Gaudens.
M. BRUSTON précise que le Pays du Sud Toulousain accompagne également ce projet.
M. BRUSTON sollicite l'accord du Conseil Municipal pour lancer le marché, et une rencontre avec le SDEHG sera demandée.
M. le Maire conclut en précisant que la publication du marché dure un mois. Durant cette période, des discussions s'engageront avec le SDEHG, et permettront au Conseil Municipal de décider de la mise en œuvre ou pas de ce projet, sachant que le montant résiduel pour la Commune est d'un peu plus de 100 000 €.
A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au lancement de ce marché.

3- Alimentation électrique d'un tarif jaune de 190 Kva pour le restaurant scolaire :

M. PASIAN présente le plan pour l'alimentation en électricité du restaurant scolaire par le SDEHG.



M. PASIAN précise qu'il est impossible de se raccorder aux coffrets devant le gymnase, du fait des puissances maximales pouvant être appelées par le fonctionnement du restaurant scolaire. Le réseau électrique sera raccordé sur celui du collège.
Le financement du renforcement des réseaux sera assuré par le SDEHG, ce qui permet de réduire considérablement le coût à la charge de la commune.
Le montant total des travaux s'élève à 9 702 € TTC, la part du SDEHG est de 8 668 € TTC.
La part restant à la charge de la Commune est estimée à 1 034 € TTC.
M. le Maire propose de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux dont la part communale est estimée à 1 034 € TTC dans les conditions sus-énoncées par M. le Maire.

4- Travaux de consolidation des berges de la mare du Pré Cahuzac :

M. MAINARDIS informe le Conseil du contact pris avec l'association de la Pêche afin de procéder au transfert des poissons de la mare du Pré Cahuzac le 18 mai 2019, avant de l'assécher, et ce, dans la perspective des travaux de renforcement des berges de cette mare qui pourraient débuter aux environs du 24 mai 2019.

5- Travaux sur le réseau pluvial Avenue de Gascogne :

Mme BOYE présente sur le plan ci-dessous des travaux urgents de pluvial à réaliser sur le réseau du pluvial Avenue de Gascogne.



Deux devis ont été réalisés.

Les travaux consistent à reprendre la canalisation de la prise d'eau du canal jusqu'au regard situé à l'angle de l'Avenue de Gascogne en reprenant la traversée de la route.

Le fossé sera également curé devant le lotissement.

Mme BOYE propose la réalisation de ces travaux par la Société DUPUY pour un montant HT de 10 870 €.

6- Révision des tarifs d'assainissement pour l'année 2019 :

Mme BOYE rappelle au Conseil que le tarif de la redevance fixe avait été augmenté en 2018 pour un montant fixé à 62 €, mais n'avait pas été appliqué par le SIECT sur l'exercice 2018.

Ce montant ayant déjà été voté par le Conseil Municipal en janvier 2018, ne sera pas modifié pour 2019.

Toutefois, il est possible d'appliquer une augmentation de la part variable. Le tarif appliqué en 2018 était fixé à 0.88 € le m3. Mme BOYE propose de l'augmenter à 0.90 € le m3.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette augmentation.

7- Installation de deux panneaux d'affichage - Rue du Pré Cahuzac et Route de l'Aérodrome :

M. HOMEHR rappelle au Conseil, que la pose de deux nouveaux panneaux d'affichage type « sucette » était précédemment prévue.

L'un placé à l'entrée de Lherm Route de Bérat, à l'intersection avec la rue du Pré Cahuzac et l'autre, à l'entrée du Village, côté AUCHAN, face à la maison des kinésithérapeutes.

Ces installations sont suspendues du fait, d'une part de la pose du panneau lumineux, et d'autre part il en existe déjà trois sur la Commune dont le renouvellement des publications n'est pas sollicité.

De plus, ces deux nouveaux panneaux auraient dû être financés par les entrepreneurs, les commerçants, artisans, à l'identique du financement de l'Echo, car la Société est la même.

Les trois sucettes seront maintenues, elles rapportent aujourd'hui 600 € par an à la commune.

M. BRUSTON demande si les plans affichés dans ces panneaux seront remis en état. M. HOMERH répond par l'affirmative en s'interrogeant sur la préférence du lieu le mieux adapté pour la lecture du plan du village.

8- Protocole pour la mise en place du service minimum d'accueil au groupe scolaire :

M. GUY rappelle la décision du Conseil Municipal d'organiser un service minimum d'accueil des élèves pour lesquels les professeurs des écoles étaient en grève.

Lors des deux journées de mouvement social en novembre et décembre 2018, des dysfonctionnements ont été relevés par la directrice de l'école élémentaire.

Afin de palier à cela, un protocole a été travaillé en concertation avec la Mairie, la directrice de l'école élémentaire et la MJC qui assure l'ALAE le midi.

M. GUY fait part de leur travail, qui constitue la feuille de route dès la prochaine journée de grève si le service doit être assuré, soit au-delà de 25 % des enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève :

1)- Dès que la Mairie a pris connaissance des enseignants grévistes, un questionnaire est imprimé par la Mairie et distribué aux élèves des classes dont l'enseignant s'est déclaré en grève, afin de connaître le nombre d'élèves présents.

Il est important d'inscrire sur le papier :

- * le site de l'accueil des élèves (préfabriqué, salle de classe, ...)

- * la présence dès 8 H 50 d'un représentant de la Mairie afin de renseigner les parents sur le service minimum d'accueil

- * que les élèves ne pourront être récupérés qu'à 12 H ou à 14 H.

- * que la sortie des élèves de l'école élémentaire s'organisera avec le représentant de la Mairie auprès du grand portail de l'école élémentaire, à 17 H.

2)- La Mairie se réfère à une liste de personnels susceptibles d'assurer la garderie dans l'école. Priorité est donnée aux ATSEM, personnel de restauration scolaire, animateurs ALAE.

3)- La Mairie récupère les réponses des familles, la veille de la grève, à 10 H 30.

4)- La Mairie établit la liste de présence qu'elle remet au représentant de la commune, à la MJC, pour pointage.

5)- Le jour de grève, un élu se place devant le portail pour assurer l'information auprès des parents à 8 H 50.

Un représentant de la Commune, dans la cour, rassemble et surveille les élèves dès 8 H 50.

6)- La liste des élèves qui n'étaient pas initialement prévus pour le service minimum d'accueil sera communiquée à la directrice de l'école et aux enseignants non grévistes.

- A 9 H, l'appel est lancé afin de vérifier la présence des élèves inscrits.

7) Les élèves sont rassemblés et selon le nombre, sont dirigés vers un ou deux préfabriqués avec les animateurs retenus par la Mairie pour assurer la garderie.

Les salles de classe ne seront pas utilisées par le service minimum d'accueil, sauf en cas d'un nombre très important d'élèves à accueillir.

La salle informatique est utilisée en priorité par les enseignants non grévistes.

Ils indiqueront les créneaux pendant lesquels le service minimum d'accueil pourra utiliser la salle.

8)- Les horaires des récréations sont :

Ecole Elémentaire: de 10 H 30 à 10 H 45 et de 15 H 30 à 15 H 45

Ecole Maternelle: de 10 H 30 à 11 H et de 15 H 30 à 16 H

Afin que les élèves ayant classe ne soient pas dérangés, les élèves dont l'enseignant est absent ne doivent pas rester dans la cour en dehors des horaires de récréation.

LE CONTEXTE : DÉMARCHE TERRITORIALE

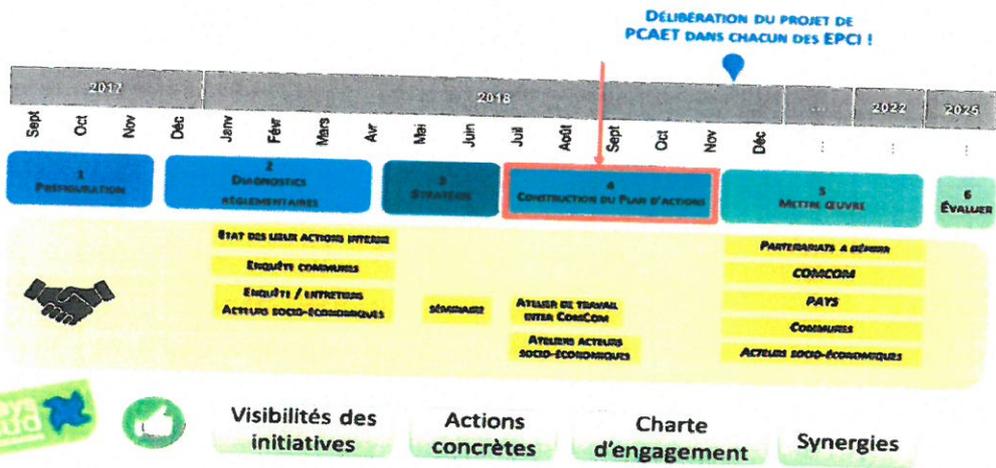


Votre territoire :

- ◊ 3 EPCI
- ◊ 99 communes
- ◊ 1301 km²
- ◊ 93 700 habitants (INSEE 2014)
- ◊ 37 716 résidences principales
- ◊ 22 211 emplois
- ◊ 72 hab./km² (contre 78 en moy. Région)

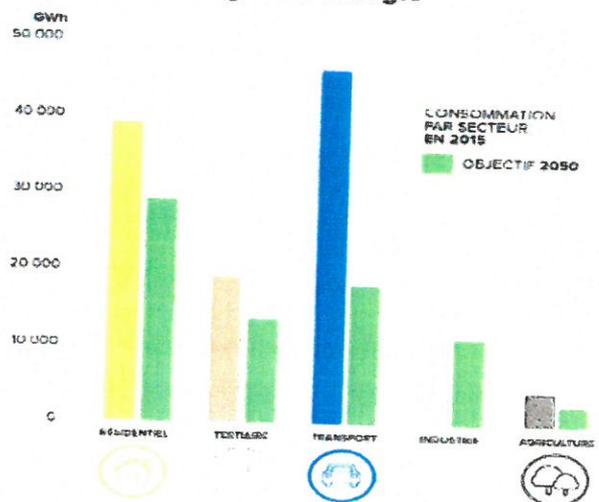
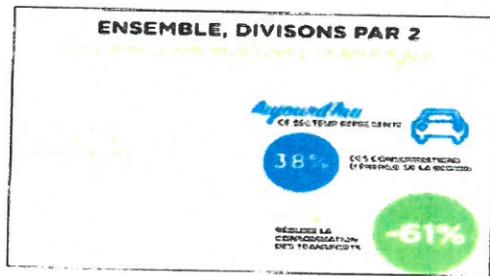
Transfert de la compétence d'élaboration du PCAET à l'échelle du SCOT (délib. du 30.08.2017)

CALENDRIER



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

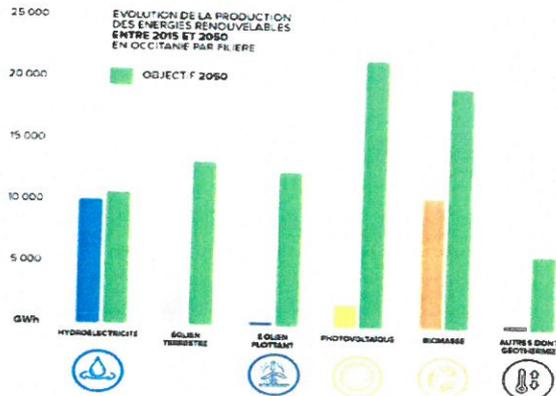
D. Echelle régionale : Le scénario REPOS : 1^{ère} Région à énergie positive



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

D. Echelle régionale : Le scénario REPOS : 1^{ère} Région à énergie positive

Objectif
Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable en Occitanie



RAPPEL DIAGNOSTIC DU PCAET

LES CHIFFRES CLÉS ÉNERGIE-CLIMAT : EN RÉSUMÉ



CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE

Territoire 2 278 GWH / an
Habitant 14% de + qu'en Occitanie



FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Territoire 197 millions € / an
Ménages 3000 €/an



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Territoire 406 GWH /an soit 18 % de la consommation
Potentiel à exploiter 890 GWH /an
Potentiel total 57% de la consommation d'ici à 2050



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Territoire 895 ktCO₂e/an



Qualité de l'air 9 épisodes de pollution sur 2016



SÉQUESTRATION CARBONE

29 % de émissions captées dans les forêts et sols agricoles.



4/ PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ORDRE DÉCROISSANT

Un secteur INDUSTRIEL surreprésenté en matière d'énergie et de GES

- Inciter à maîtriser les consommations énergétiques
- Développer l'utilisation des énergies de récupération
- Identifier des opportunités en matière d'économie circulaire
- Encourager l'efficacité et l'amélioration des procédés



Un secteur TRANSPORT avec une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies

- Mettre en œuvre le plan de mobilité locale
- Favoriser les modes de transport actifs
- Encourager le covoiturage et la mobilité partagée
- Faciliter l'accès et de l'usage des pistes
- Augmenter la fréquence des trajets



Un secteur RESIDENTIEL aux logements individuels très énergivores

- Renover les logements et les équipements
- Agir sur les comportements du quotidien



4/ PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ORDRE DÉCROISSANT

Un secteur AGRICOLE utilisateur de produits phytosanitaires

- Développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique
- Valoriser les résidus agricoles
- Développer les circuits courts
- Réduire l'usage de fertilisants artificiels
- Quid méthanisation hydrogène ?



Un secteur TERTIAIRE très dépendant de l'électricité

- Sensibiliser les entreprises du secteur et les acteurs économiques
- Aménager durablement les zones d'activité
- Soutenir les actions de rénovation thermique des entreprises



Un secteur DECHETS dépendant des unités de traitement extérieures au territoire

- Développer des structures de tri
- Mesures incitatives TOMI et redevance spéciale professionnels
- Promouvoir des projets de valorisation (méthanisation des déchets organiques, compostage, réemploi)



4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE



ENJEUX / LEVIERS

Perenniser la production d'énergie renouvelable

- Planifier le développement dans les PLU et le SCOT
- Accompagner les porteurs de projets privés
- Optimiser le niveau productible des centrales hydroélectriques existantes et la production de micro-centrales

Développer des projets collectifs

- Impulser
- Accompagner
- Investir

Intégrer les ENR aux réseaux

SCÉNARISER COMMENT QUELLES INFLUENCES KÉZAKO ?

- Le territoire a pour objectif d'être **TEPOS** en 2050, c'est-à-dire de produire autant d'énergie renouvelable qu'il ne consomme d'énergie.
- Pour cela il faut **diminuer les consommations énergétiques** et **augmenter la production d'EnR**.
- **Plus le territoire diminue ses consommations énergétiques, moins il aura à développer les EnR** pour parvenir à l'objectif TEPOS et vice-versa.
- Le paramètre de la croissance démographique influence beaucoup la consommation énergétique. **Plus il y a croissance démographique, plus il y a augmentation des consommations énergétiques** et plus l'objectif TEPOS est difficile à atteindre.



PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 1 : Généraliser le confort thermique et énergétique du bâti

Objectif : Développer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments

Axes stratégiques

- Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement
- Faire du patrimoine public une vitrine d'exemplarité
- Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens (résidentiel, tertiaire, secteurs recevant du public)



PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 2 : Faire de la transition énergétique un atout pour un développement économique durable.

Axes stratégiques

- Développer les compétences et l'intelligence territoriale autour de la transition énergétique
- Développer l'économie circulaire
- Développer une agriculture durable



PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

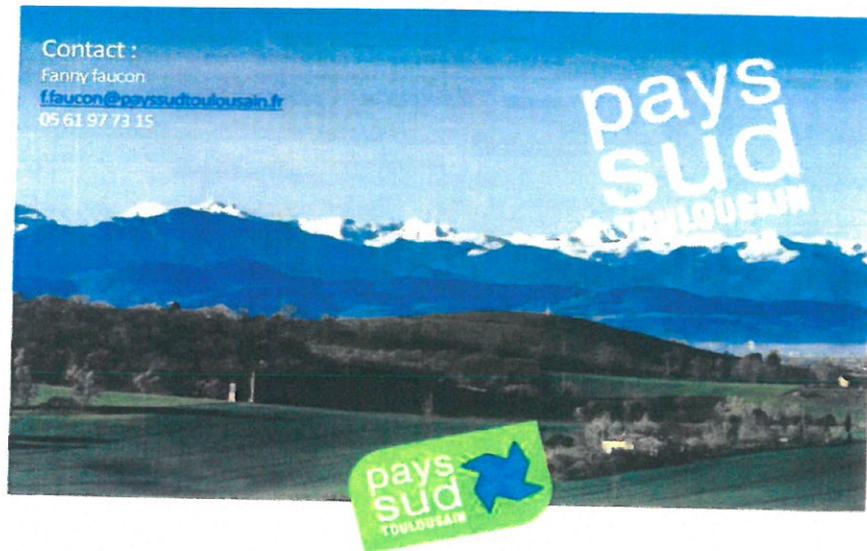
ORIENTATION 3 : Favoriser les mobilités responsables et solidaires

Objectif : Inciter et accroître la mobilité douce dans les déplacements quotidiens

Axes stratégiques

- Maintenir une qualité de vie par la construction d'une intermodalité
- Favoriser le desserrement économique
- Favoriser la non-mobilité par l'émergence de tiers lieux
- Aménager durablement les zones d'activités





13- Questions diverses :

13-1- Personnel Municipal :

M. le Maire souhaite informer le Conseil sur les mouvements du personnel.

* Concernant le service sécurité :

Le contrat conclut avec l'agent occupant la fonction d'ASVP prend fin le 28/02/2019 et ne sera pas renouvelé. L'agent a été placé en congés statutaire pour solde, à partir du 08/02/2019.

Il a été décidé de pourvoir le poste vacant de gardien de police municipale.

Une offre d'emploi a été publiée le 23/01/2019 pour une date limite de remise de candidature fixée au 28/02/2019. La date de prise des fonctions est fixée au 01/04/2019. A ce jour, 15 candidatures ont été déposées.

Dans l'attente, et afin d'assurer la sécurité des élèves aux heures d'entrée et sortie du groupe scolaire (matin et soir), un contrat de 8 H par semaine a été conclu avec un Lhermois, ancien policier, du 11/02/2019 au 30/04/2019. Les heures payées durant les vacances scolaires constitueront une réserve d'heures pour aider à la distribution de l'Echo sur le Village.

* Concernant les services techniques :

Pour rappel, le 10/01/2019 le Conseil Municipal a décidé de la création d'un emploi d'adjoint technique spécialité « Bâtiments ».

L'offre d'emploi a été publiée le 23/01/2019 pour une date limite de remise de candidature fixée au 28/02/2019. La date de prise des fonctions est fixée au 01/04/2019. A ce jour, 22 candidatures ont été déposées.

M. le Maire fait appel au Conseil pour constituer la commission de recrutement de l'adjoint technique : MM. Le Maire, MAINARDIS, DE OLIVEIRA et M. BRUSTON. Y sera associé M. DEGEILH, responsable des services techniques.

Suite à un stage de reconversion effectué par une Lhermoise au sein du service « espaces verts », et d'un retour positif sur ses prestations et sa motivation, un contrat unique d'insertion a été conclu avec Pôle Emploi du 01/02/2019 au 31/01/2020.

13-2- Correspondant sur la Commune de l'Office de Tourisme Intercommunal :

M. le Maire sollicite le Conseil pour désigner le correspondant communal.

Mme BOYE, candidate, est désignée correspondante communale de l'Office de Tourisme Intercommunal.

13-3- Centre d'activités des Restaurants du Cœur de Rieumes :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements adressé à la Commune.

Lors des deux journées de panne de chauffage au groupe scolaire (10 et 11 janvier 2019), les repas livrés à la cantine scolaire, n'ont pas pu être décommandés, compte tenu du délai très court, et les repas non servis à la cantine, ont été remis au Restaurant du Cœur de Rieumes qui les a redistribués à des familles dans le besoin.

13-4- Informations communiquées par Mme MERCI :

- Le Collège organise le 13 mars 2019 le Forum des Métiers dans les locaux du Collège. Des volontaires professionnels dans les secteurs du bâtiment, de l'artisanat, de l'immobilier, du commerce, du tourisme sont recherchés afin de présenter aux collégiens leur métier.

- Le CCAS a organisé le portage des galettes. 20 galettes étaient les années précédentes, distribuées, cette année il en a été distribué 92 aux personnes ne pouvant pas se rendre à la salle des fêtes.

Mme MERCI remercie au nom du CCAS les conseillers municipaux participants à cette distribution.

- L'élection du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra samedi matin 16 février. 20 jeunes sont candidats. A l'issue, un apéritif sera servi, le Conseil Municipal, le Conseil des Aînés, les enseignants des classes de l'école élémentaire concernées, le Collège et les parents des jeunes candidats y sont conviés.

13-5- Intervention de M. CHAUDRON :

M. CHAUDRON rapporte la parole des Lhermois faisant écho de l'état délabré de la voirie communale.

M. le Maire répond avoir fait l'état des lieux avec le responsable des services techniques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (CCCG). Les travaux devaient débuter lundi 11 février, mais compte tenu du temps, ils ont été reportés.

Une campagne de rebouchage des nids de poules doit être entreprise par la CCCG.

13-6- Intervention de M. BRUSTON :

M. BRUSTON informe le Conseil du prêt d'un kit contre le gaspillage alimentaire par Haute-Garonne Environnement (HGE) installé à la cantine mardi dernier.

Une enseignante de l'Ecole Elémentaire, ayant souhaité cette réservation, n'avait pas mesuré que ce projet devait se réaliser en partenariat avec le service de restauration.

Le service de restauration n'ayant pas été informé au préalable pour s'organiser, ce kit a été inutilisé et sera repris par HGE.

Mme SOBIERAJEWICZ intervient en précisant que le personnel de la restauration scolaire aurait dû en être informé auparavant afin de s'organiser, compte tenu du temps très resserré du service.

M. BRUSTON en convient en précisant qu'il l'avait évoqué avec la Directrice de l'école élémentaire.

13-7- Chaudière du Groupe Scolaire:

M. MAINARDIS informe le Conseil des dysfonctionnements récurrents de la chaudière du groupe scolaire.

Deux circulateurs variables ont été changés, il en reste encore deux à changer, et la majorité des problèmes devraient être réglés.

Les difficultés se sont enchaînées : problème de la régulation, panne générale de la chaufferie, différences importantes des températures des radiateurs et notamment les radiateurs à paroi froide dont l'installation reste à ce jour, incomplète.

M. le Maire demande si la Commune est redevable auprès d'ALIBERT de tous ces travaux.

M. BRUSTON répond par l'affirmative, considérant que le montant rentre dans l'estimation de 5 % de travaux imprévus, comptés dans le Fonds Soutien à l'Investissement Local.

13-8- Intervention de Mme BOYE :

Les deux points relais de collecte de vêtements installés sur la Commune sont relevés entre 2 et 5 fois par mois, et à chaque fois, 300 à 500 Kg de vêtements sont récupérés.

Pour le mois de décembre 2018, il a été collecté sur la Commune 6645 Kg de vêtements.

Sur l'année 2017, il a été collecté 100 710 Kg de vêtements sur la Commune.

M. PASIAN précise que les conteneurs ont été remplacés par des conteneurs neufs.

13-9- Intervention de M. PASIAN :

M. PASIAN rappelle que de nombreux riverains de l'Avenue des Pyrénées laissent leurs conteneurs poubelles sur les trottoirs.

M. PASIAN propose de solliciter la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés dont le site pourrait être sur l'espace vert devant le Bureau de Poste.

M. le Maire répond que la programmation auprès de la CCCG est lancée et que quatre communes ont été retenues pour cette dotation (Cazères, Le Fousseret, Martres-Tolosane et Rieumes).

M. BRUSTON propose que l'ambassadrice du tri de la CCCG demande pour ceux qui le peuvent, de rentrer les conteneurs.

M. PASIAN poursuit en signalant que toutes les personnes identifiées à déposer sauvagement des ordures, avaient été dénoncées auprès de la CCCG.

M. PASIAN informe le Conseil que depuis juillet 2016, la Commune paie deux fois les factures de consommation d'électricité du gymnase et du stade.

Après maintes sollicitations auprès d'ENEDIS, un reversement d'un montant de plus de 8 000 € a été consenti à la Commune de Lherm.

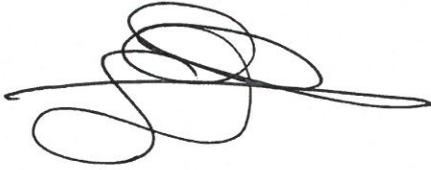
Les dates de réunions :

- Budget : 25 février à 20 H 30 - 4 mars à 20 H 30 - 11 mars à 20 H 30 - 18 mars à 20 H 30 - 25 mars à 20 H 30 -
- Exécutif : Mercredi 6 mars 2019 à 17 H 30
- Conseil Municipal : DOB le jeudi 14 mars à 21 H
- Exécutif : Mercredi 27 mars à 17 H 30
- Conseil Municipal : 4 avril 2019 à 21 H Vote du Budget

- Recrutement du policier municipal (tri des candidatures): 6 mars à 14 H
- Recrutement de l'adjoint technique (tri des candidatures) : 8 mars à 14 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

La Secrétaire de séance,
Fatiha SOBIERAJEWICZ



Le Maire,
Jean AYCAGUER

